



Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

Fiche Indicateurs

Axe 3 - Objectif programme 6

Anticiper et gérer les risques naturels,
technologiques et industriels ainsi que
les situations d'urgence

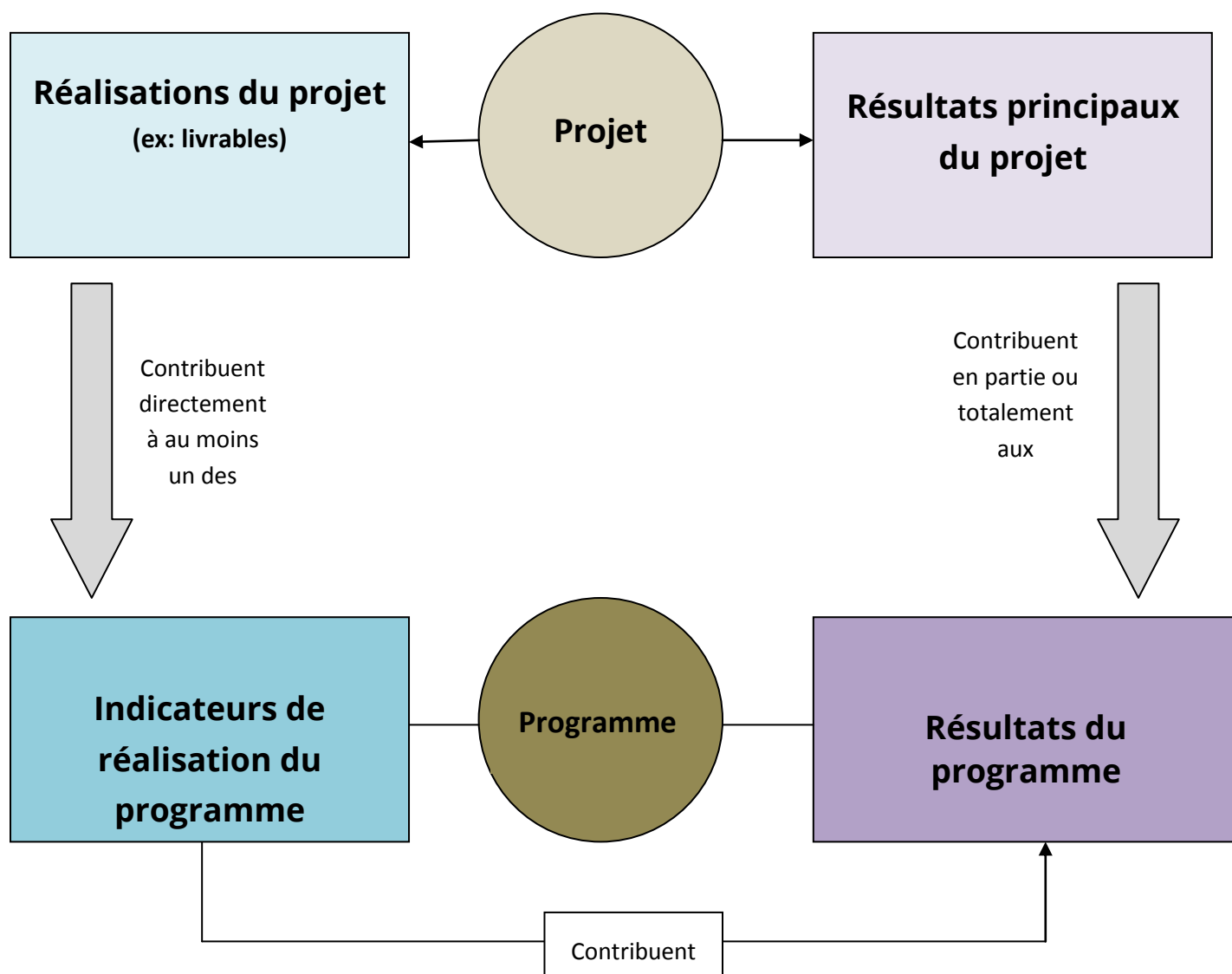
Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

Fiche Indicateurs : axe 3

INTERREG 5 ET SA LOGIQUE D'INTERVENTION

Dans les règlements pour la programmation 2014-2020, la Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :

Dans le cadre de l'objectif programme sélectionné par le projet :



Fiche Indicateurs : axe 3

Afin d'être en phase avec les exigences des nouveaux règlements, le changement d'approche dans la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des projets et les indicateurs de réalisation et de résultat du programme.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.



Indicateurs et réalisations du projet	Les indicateurs de réalisation du projet contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme.	Indicateur de réalisation du programme	Le projet doit viser à contribuer à un indicateur de résultat du programme par l'intermédiaire des réalisations du projet.	Indicateur de résultat du programme
<p>Réalisations principales attendues du projet : elles doivent être exprimées de façon quantifiable dans les modules de travail</p>		<p>Nombre de dispositifs de gestion coordonnée des risques naturels (inondations, etc.), des risques industriels et des situations d'urgence</p>		<p>Les habitants bénéficiant de mesures de protection contre les risques naturels, industriels et technologiques et les situations d'urgence transfrontalières liées à ces risques</p>

Fiche Indicateurs : axe 3

INDICATEURS DE RÉSULTAT

1. Rappel de l'objectif programme

Anticiper et gérer les risques naturels, industriels et technologiques et les situations d'urgence

2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer l'amélioration de la gestion des risques et des situations d'urgence dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, l'indicateur de résultat auquel les projets doivent contribuer est **l'augmentation du nombre d'habitants bénéficiant de mesures de protection contre les risques naturels, industriels et technologiques et les situations d'urgence transfrontalières liées à ces risques.**

Les détails techniques et pratiques concernant cet indicateur sont repris dans la fiche synthétique ci-dessous :

Titre indicateur	Les habitants bénéficiant de mesures de protection contre les risques naturels, industriels et technologiques et les situations d'urgence transfrontalières liées à ces risques.
Type d'indicateur	Résultat
N° de l'indicateur	RI 4
Définition	Répertorier le nombre de personnes tirant directement profit des mesures prises dans le cadre du projet de lutte contre les risques et de gestion des situations d'urgence liées à ces risques.
Collecte des données	Collecte au niveau du programme Les partenaires du projet devront quantifier le nombre d'habitants des régions protégés par une mesure du projet. Il doit s'agir d'habitants qui ne bénéficiaient pas encore de cette mesure au lancement du projet.
Valeur de base et hypothèse de calcul	Valeur de base : 2.040.000 habitants
Valeur cible au niveau du programme	Une augmentation à 3.000.000 habitants

Fiche Indicateurs : axe 3

INDICATEURS DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par programme. **Chaque projet doit donc contribuer à au moins un indicateur de réalisation de l'objectif programme sélectionné.**

1. Indicateur de réalisation

Titre indicateur	Nombre de dispositifs de gestion coordonnée des risques naturels et industriels et des situations d'urgence.
Type d'indicateur	Réalisation
N° de l'indicateur	SO 04
Définition	Un dispositif de gestion coordonnée développé et mis en œuvre conjointement par les partenaires du projet. Il est développé en collaboration avec les acteurs directement impliqués dans la gestion des risques et des situations d'urgence.
Collecte des données	Collecte au niveau du projet Les données collectées doivent être en lien avec les activités développées par le projet dans le cadre des modules de travail. Le dispositif sera pris en considération en tant qu'indicateur dès qu'il sera opérationnel. Les études et projets préparatoires ne sont pas inclus.
Valeur cible au niveau du programme	10 dispositifs de gestion coordonnée des risques ou des situations d'urgence dans toute la zone.

Fiche Indicateurs : axe 3

INDICATEURS ET RÉALISATIONS DU PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent au minimum deux indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

EXEMPLE

Afin d'accroître le nombre d'habitants bénéficiant de mesures de protection contre les risques naturels, industriels et technologiques et les situations d'urgence transfrontalières liées à ces risques, les partenaires de projet se fixent les indicateurs de réalisation suivants :

- X actions axées sur l'application des travaux d'eau douce afin de réduire les écoulements d'eau et les inondations ;
- organiser X exercices catastrophe afin d'améliorer la coordination transfrontalière entre les services de secours ;
- organiser X séances d'information pour la population frontalière sur les risques d'inondation et industriels ;
- organiser X formations pour les membres professionnels des services de secours sur les mesures et dispositions prises en matière de gestion de risque transfrontalier ;
- L'élaboration de X plans d'intervention médicale ;
- X dispositif(s) physique(s) de lutte contre les inondations.